



APPEL À LA GRÈVE

Montreuil, le 23 mai 2023

SALAIRES

LE 31 MAI, IL FAUT QUE ÇA PAYE !

La situation salariale des cheminots n'en finit plus de se dégrader. Ce n'est plus tenable. Nous devons obtenir des augmentations générales de salaire significatives ! La table ronde nationale du 31 mai prochain doit être placée sous la pression des cheminots !



La spirale inflationniste ne cesse d'enfler depuis plusieurs mois. Les prix des produits alimentaires ont augmenté de 16,2 % en un an, d'après l'INSEE. Selon un récent rapport de cet organisme, les prix à la consommation ont connu une hausse de 5,7 %.

Cette situation pèse sur le pouvoir d'achat des cheminots, c'est pourquoi les fédérations représentatives nationalement ont déposé une DCI le 3 mai 2023. Reçues le 11 mai dernier, elles ont demandé à la direction de convoquer, sans tarder, des discussions salariales en portant à l'ordre du jour de cette réunion les points suivants :

- Augmentation générale des salaires ;
- Intégration dans le salaire liquidable de l'ensemble des éléments de rémunération ;
- Revalorisation des primes de travail et des mesures équivalentes pour les contractuels ;
- Revalorisation des primes, indemnités et allocations ;
- Octroi d'un 13^e mois pour l'ensemble des cheminots ;
- Indexation des salaires de tous les cheminots sur l'inflation ;
- Augmentation des indemnités de résidence et attribution à l'ensemble des cheminots.

Au cours de cette DCI, la direction a fait de l'autosatisfaction, a méprisé la situation réelle vécue par les cheminots et leurs familles.

Cette attitude volontairement provocatrice dans un contexte social tendu interprofessionnellement et incertain professionnellement ne peut que renforcer la colère des cheminots et la détermination de la CGT à ne rien laisser passer.

Aussi, il apparaît nécessaire d'agir fortement pour imposer nos revendications légitimes, y compris par l'arrêt de travail.

C'est pourquoi la Fédération CGT appelle les cheminotes et cheminots de tous collèges et de toutes fonctions à faire valoir leur droit de grève le 31 mai prochain, jour de la table ronde nationale sur la question salariale.

Un préavis national tous services a été déposé du 30 mai 2023 19h00 au 1^{er} juin 2023 8h00.

